

BUDGET 2012

Budget de
fonctionnement
en bref

Montréal 

> Table des matières

Ce document est la version adoptée du budget de fonctionnement en bref 2012 de la Ville de Montréal.

- 2 Message du maire et du président du comité exécutif**
- 4 Message du directeur général et du trésorier**
- 6 Faits saillants du budget de fonctionnement de 2012**
- 7 Hausse des dépenses**
- 8 Mettre le citoyen au centre de l'administration municipale**
- 11 Rénover et moderniser les infrastructures de Montréal**
- 13 Afficher un parti pris sans équivoque pour les transports actifs et collectifs**
- 15 Rendre les milieux de vie plus accueillants, plus agréables et plus sécuritaires**
- 18 Affirmer le leadership de Montréal comme métropole**
- 20 D'où proviennent les revenus de la Ville?**
- 21 Toutes vos taxes comptent**
- 22 Les points saillants de la fiscalité en 2012**
- 24 L'île de Montréal et sa population**

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada
ville.montreal.qc.ca/finances

Design graphique et impression
Communications,
Ville de Montréal
000570-8938 (11-11)

Imprimé au Canada
Dépôt légal
1^{er} trimestre 2012
Bibliothèque nationale
du Québec
ISBN 978-2-7647-1045-6

Ce document est imprimé sur du papier 100% recyclé.



> Message du maire et du président du comité exécutif



Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant dix ans, notre administration travaille avec acharnement pour remplir sa mission la plus importante : offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité et des infrastructures sécuritaires et, ainsi, contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie, le tout, avec le défi de respecter leur capacité de payer.

Le budget de 2012 s'inscrit directement dans cette lignée. En effet, malgré les investissements sans précédent de la dernière décennie dans toutes les sphères d'activité de la Ville, nous poursuivons sans relâche nos efforts, comme en fait foi notre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 record de 4,4 milliards de dollars que nous avons adopté au mois de septembre dernier.

Le budget de fonctionnement, par ailleurs, s'élève à 4,7 milliards de dollars. Cette année encore, nos priorités budgétaires sont celles des Montréalais. Comme il se doit, la sécurité de nos citoyens demeure notre priorité absolue. Une enveloppe de 991 M\$ est consacrée au Service de sécurité incendie et au Service de police de la Ville de Montréal. De plus, l'engagement de notre administration envers le transport en commun ne se dément pas. Depuis 2001, la Ville a doublé sa contribution qui atteint 446 M\$ en 2012. Et bien sûr, nous continuerons d'offrir un éventail de services culturels, récréatifs et sportifs de qualité aux Montréalais grâce aux 466 M\$ budgétés à cet effet.

Nous vous présentons un budget sobre, un budget centré sur nos missions de base, car c'est en gérant avec rigueur que nous arrivons à répondre aux besoins de la population et à limiter, malgré toutes les pressions financières exercées sur le budget, la croissance des taxes foncières générales au niveau de l'inflation, soit à 2,5 %.

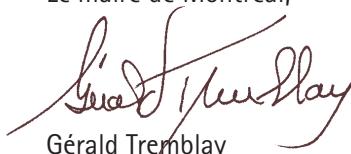
Nous avons réussi ce tour de force et nous devons poursuivre dans cette direction pour les années à venir. C'est pourquoi nous sommes à négocier avec chacun des groupes d'employés de la Ville pour réduire les coûts de leurs régimes de retraite qui sont assumés par l'ensemble des contribuables montréalais. La problématique des coûts des régimes de retraite est un enjeu partagé par l'ensemble des municipalités du Québec. Cependant, en raison de la taille de notre métropole, l'impact des régimes s'avère beaucoup plus important. En 2012, les régimes de retraite représenteront 13 % du budget de la Ville de Montréal. Considérant la capacité de payer des Montréalais, nous avons l'obligation de trouver des solutions.

De plus, nous nous sommes engagés dans un plan de réduction des effectifs de 1000 postes à effort constant d'ici la fin de 2013. Considérant que la masse salariale des employés municipaux représente près de la moitié du budget de la Ville, nous croyons qu'en augmentant notre efficacité, nous pouvons continuer à fournir le même niveau de service avec moins de personnel. Évidemment, il n'est pas question de toucher aux services directs aux citoyens. Par ailleurs, l'effervescence économique que connaît Montréal, tant en investissements privés que publics, commande des investissements de la Ville pour appuyer ce développement. Il va sans dire que notre administration se dotera du personnel nécessaire pour faire en sorte que les grues continuent de meubler l'horizon montréalais.

Par ailleurs, notre administration continue à prendre ses responsabilités là où d'autres n'ont pas osé. Depuis 2004, la Ville prélève une contribution spéciale progressive dédiée au Fonds de l'eau pour financer la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Il s'agit d'un impératif pour les Montréalais d'aujourd'hui et pour les générations futures. À la suite des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, notre administration poursuit sa stratégie de financement du Fonds de l'eau et augmente, pour 2012, la taxe dédiée à l'eau de 0,5 %.

Le budget de 2012 est sans contredit le résultat d'un héritage des dix dernières années. Il répond aux besoins des Montréalais d'aujourd'hui, tout en préparant l'avenir pour les générations futures.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,



Michael Applebaum

> Message du directeur général et du trésorier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons aujourd'hui le budget de fonctionnement de 2012 de la Ville de Montréal qui est le fruit d'efforts assidus de toutes les unités d'affaires de la Ville pour soutenir les orientations et les priorités de l'Administration de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.

Poursuivant sur la lancée de 2011, la Ville intensifiera ses efforts en 2012 pour contenir la hausse de ses dépenses, conformément à la volonté de l'administration municipale. Ainsi, en excluant la croissance importante des coûts des régimes de retraite (132 M\$), la hausse du budget de fonctionnement, tout comme celle des taxes foncières générales, équivaut en 2012 au niveau de l'inflation anticipé. Compte tenu des pressions financières grandissantes qu'occasionnent les investissements prioritaires de la Ville en lien avec sa mission de base, ce résultat confirme les efforts déterminants qui ont été déployés par toutes les unités d'affaires pour contenir l'accroissement des dépenses.

Toujours dans le souci de limiter la hausse du fardeau fiscal, l'Administration nous a mandatés pour réduire l'effectif de la fonction publique de 1000 postes à effort constant d'ici 2013. Afin de relever ce défi, nous devrons tous tabler sur une efficience accrue de notre gestion et de nos activités, de manière à fournir le même niveau de service avec moins d'employés, là où la réduction de l'effectif est jugée propice. En revanche, là où l'intensification des activités ou la bonification de services le justifie, comme pour l'équipe des ponts, tunnels et viaducs ou encore le déploiement du nouveau schéma de couverture de risques du Service des incendies, la Ville n'ignorera pas l'importance d'ajouter des ressources pertinentes. En 2012, à effort constant, nous pouvons d'ores et déjà compter une réduction nette de 310 années-personnes, ce qui représente le tiers de l'objectif à atteindre. Les années 2012 et 2013 seront d'autant plus des pivots dans la poursuite de cet objectif que se présentera l'opportunité de prendre sa retraite pour un contingent important d'employés.

Cela dit, il faut reconnaître que la Ville a déjà posé de nombreux gestes pour optimiser ses façons de faire et instaurer des outils financiers et de gestion à la fois performants, évolutifs et capables de répondre à la réalité montréalaise et aux attentes des citoyens. Parmi plusieurs exemples puisés en 2011, pensons à la nouvelle politique de gestion contractuelle, aux deux commissions d'examen de contrats, à la nouvelle politique d'approvisionnement, à la révision du processus budgétaire, tout particulièrement au devancement de l'adoption du PTI, au resserrement des critères de priorisation en matière d'investissements et à la stratégie de paiement comptant de la main-d'œuvre liée à des projets capitalisables, pour ne mentionner que ceux-là. Ce sont autant d'outils qui contribuent à renforcer les principes de saine gestion, d'efficience, d'éthique, de transparence et d'équité dans les activités de la Ville, tout en bonifiant sa productivité. L'année 2012 sera l'occasion de continuer sur cette lancée, notamment en consolidant davantage et en intégrant encore mieux le cycle de planification-gestion de la Ville.

En 2012, la Ville consolide son Fonds de l'eau. La portion de la contribution à ce fonds qui provenait des taxes foncières générales sera désormais entièrement prélevée à même la taxe spéciale dédiée à l'eau. Sans aucune incidence fiscale, cette équation aura pour effet d'accroître la transparence et la fidélité de l'information financière qui est communiquée au contribuable, tout en consolidant et en optimisant l'efficience des transactions reliées au Fonds de l'eau.

La Ville de Montréal a la responsabilité de gérer un budget de fonctionnement de 4,7 milliards de dollars en tenant compte des soubresauts de l'économie, de la capacité de payer des contribuables, du maintien de son offre de service ainsi que du développement social, culturel et économique de la métropole. La gestion de la Ville demande à la direction et à toute la fonction publique de faire preuve d'audace pour poser un regard neuf sur l'efficience même de ses activités et de se mobiliser autour des constats qui en découlent.

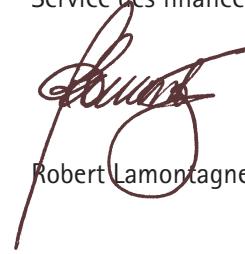
La gestion du changement en continu est un défi de taille pour une Ville qui dessert près de deux millions de citoyens. C'est pourquoi il nous faut agir de manière décisive en privilégiant une approche rigoureuse et prudente dans la gestion des dépenses publiques, en consolidant nos activités et en renforçant l'ardeur de nos efforts vis-à-vis des responsabilités fondamentales de la Ville. À cet égard, nous remercions sincèrement les employés municipaux pour leur diligence et leur dévouement, sans lesquels les objectifs que nous poursuivons ne pourraient être atteints.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Louis Roquet

Le trésorier et directeur principal du Service des finances,



Robert Lamontagne

> Faits saillants du budget de fonctionnement de 2012

Un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables

- Budget de 4,7 milliards, en hausse de 5,2 % par rapport à 2011
- Croissance des taxes foncières générales au niveau de l'inflation, soit 2,5 %
- Croissance de la taxe dédiée à l'eau de 0,5 %
- Coûts des régimes atteignant 609 M\$, en hausse de 132 M\$ par rapport à 2011 - la Ville entend prendre des mesures afin de réduire ces coûts
- Poursuite du plan de réduction de l'effectif de 1000 postes, à effort constant, d'ici la fin de 2013

Soutenir efficacement les investissements dans les infrastructures d'eau et de voirie

- 331 M\$ en fonctionnement pour la gestion de l'eau, en sus des investissements de 392 M\$ prévus au PTI pour 2012
- 130 M\$ en fonctionnement pour la voirie, en sus des investissements de 330 M\$ prévus au PTI pour 2012

Investir dans le transport collectif

- 395 M\$ à la Société de transport de Montréal
- 51 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport

Assurer la sécurité des Montréalais

- 662 M\$ pour le Service de police de Montréal
- 329 M\$ pour le Service de sécurité incendie de Montréal

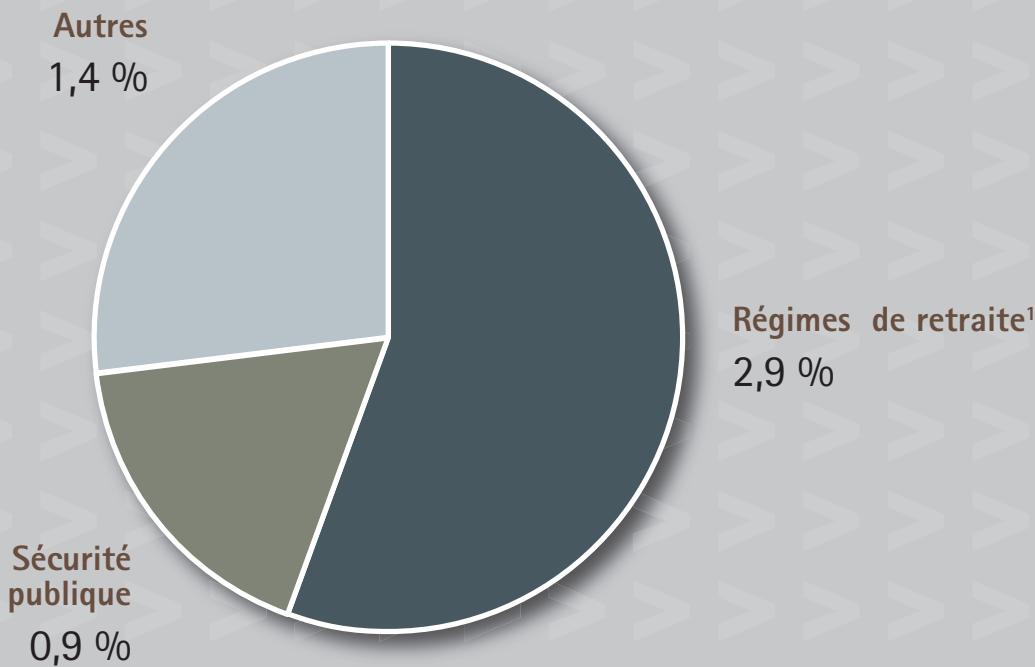
Maintenir la qualité des services aux citoyens

- 466 M\$ pour les activités culturelles, récréatives et sportives
- 180 M\$ pour la gestion des matières résiduelles
- 160 M\$ pour la propreté et le déneigement
- 61 M\$ pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Affirmer le leadership de Montréal comme métropole

- 69 M\$ pour le Biodôme de Montréal, le Jardin botanique et l'Insectarium
- 16 M\$ pour le programme *Réussir@montréal* (PR@M-Industrie) afin de stimuler le développement économique
- 12 M\$ pour le Conseil des arts de Montréal
- 5 M\$ pour le musée Pointe-à-Callière

> Hausse des dépenses de 5,2 %



Note

1. Cette hausse inclut une charge exceptionnelle de 132 M\$ à l'égard des régimes de retraite, principalement pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers et pour refléter le changement de certaines hypothèses actuarielles. Cette importante hausse est toutefois compensée par certaines mesures d'allégement qui réduisent à 90,1 M\$ l'impact net de cette charge.

> Mettre le citoyen au centre de l'administration municipale

La dernière décennie a vu Montréal se transformer profondément. Naviguant au travers du choc des fusions et des défusions, des changements de structures et de juridictions, l'administration municipale s'est employée à bâtir une ville POUR ses citoyens. Des investissements massifs et sans précédent ont été effectués dans tous les domaines, que ce soit pour les infrastructures routières et souterraines, qui souffraient d'un sous-investissement chronique depuis des décennies, ou pour les logements sociaux, qui étaient en nombre insuffisant, en passant par le transport en commun, qui perdait des plumes année après année. La Ville avait besoin d'interventions majeures pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Le point de départ de cet immense chantier devait être l'assainissement des finances publiques. Grâce à une gestion rigoureuse et prudente de ses dépenses, reconnue par les firmes de notation qui lui ont attribué la meilleure cote de crédit de son histoire, la Ville a pu se donner les moyens de ses ambitions, tout en limitant au minimum le fardeau fiscal des contribuables. Cet héritage des dix dernières années permet aujourd'hui à l'administration municipale d'atteindre son objectif principal : offrir aux citoyens des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer.

Le budget de 2012 de la Ville de Montréal reflète la volonté de l'administration municipale de mettre le citoyen au cœur de ses préoccupations. Pour ce faire, l'Administration se dote d'un budget sobre, d'un budget centré sur les missions de base de la Ville. Surtout, l'Administration livre pour 2012 un budget qui limite la croissance des taxes foncières générales au niveau de l'inflation, soit 2,5 %.

Cette modeste augmentation est un véritable tour de force, considérant les pressions qui sont exercées sur les finances de la Ville. En effet, malgré les sommes records investies dans toutes les sphères d'activité de la Ville au cours de la dernière décennie, les besoins sont encore criants. Les infrastructures de la Ville nécessitent des investissements immédiats afin de garantir fiabilité et sécurité aux citoyens, de combler le retard du passé et d'assurer la pérennité de l'actif de la Ville. En d'autres mots, le budget de 2012, rendu

possible grâce aux efforts des années passées, répond aux besoins des citoyens d'aujourd'hui, tout en assurant ceux des générations futures.

Réduire les coûts des régimes de retraite

L'une des pressions les plus importantes sur les finances de la Ville est sans contredit celle exercée par l'explosion des coûts des régimes de retraite de ses employés. En effet, en 2003, les régimes de retraite coûtaient 130 M\$. En 2011, ils représentaient près de 10 % du budget de la Ville, soit 477 M\$. En seulement un an, les coûts auront grimpé de 132 M\$ et s'établiront à 609 M\$ au budget de 2012.

La volonté de l'administration municipale est de réduire le fardeau des contribuables qui assurent le financement des régimes de retraite des employés de la Ville en réduisant les coûts de 50 M\$. Pour y parvenir, la Ville souhaite, notamment, repousser l'âge de la retraite pour qu'il reflète les nouvelles réalités démographiques canadiennes. Elle entend également ramener les cotisations à un niveau équitable pour que les employés et la Ville cotisent à parts égales, alors qu'actuellement, la part des contribuables s'élève à 70 % des cotisations. L'Administration entend conclure de nouvelles ententes avec chacun de ses groupes d'employés, et ce, sans toucher aux obligations de la Ville en vigueur jusqu'à ce jour.

Enfin, la Ville a travaillé avec célérité pour harmoniser les quelque 28 régimes de retraite des différentes catégories d'employés issus de la fusion municipale. L'année 2012 marquera la finalisation de ce processus, ce qui contribuera non seulement à une gestion plus efficiente de ces régimes, mais aussi à la réduction de leurs coûts de gestion.

Gérer serré pour économiser

En 2011, la Ville a adopté une politique de gestion contractuelle parmi les plus sévères du Québec visant à renforcer les principes de saine concurrence, d'efficience, d'éthique, de transparence et d'équité, tout en rehaussant les contrôles et les processus internes de validation.

Toujours en 2011, deux commissions d'examen de contrats ont été instaurées, l'une relevant du conseil municipal et l'autre, du conseil d'agglomération. Leurs membres doivent s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui leur sont soumis et, avant leur octroi, en faire état aux instances compétentes. Ils peuvent également réviser, de façon périodique, les critères d'examen ou proposer des améliorations au processus.

Tout récemment, la Ville a adopté une nouvelle politique d'approvisionnement. Celle-ci prévoit l'harmonisation des pratiques d'approvisionnement pour toutes les unités d'affaires, ce qui contribuera à une productivité accrue des activités de la Ville. En plus de répondre aux exigences de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, cette politique devrait générer des économies globales estimées à plus de 40 M\$ d'ici la fin de 2015.

De plus, la Ville maintient la limite de ses emprunts à un niveau moyen de 600 M\$, conformément à sa politique de gestion de la dette, et prévoit faire des efforts additionnels pour réduire progressivement son niveau d'endettement.

C'est dans cette même perspective qu'elle a mis en place une stratégie de paiement au comptant de la main-d'œuvre liée à des projets capitalisables, une main-d'œuvre qui était auparavant payée par emprunt. Ainsi, comme cela a été confirmé au dépôt du PTI, un montant de 72 M\$ pour la période de 2012 à 2014 sera libéré à même les revenus du budget global de fonctionnement, réduisant d'autant les emprunts à la charge des contribuables.

Réduire la fonction publique pour diminuer le fardeau fiscal

La masse salariale des employés de la Ville de Montréal représente près de la moitié du budget de la Ville. L'administration municipale considère qu'en augmentant son efficacité, il est possible de livrer le même niveau de service avec moins de personnel. Elle s'est donc engagée dans un plan de réduction des effectifs de 1 000 postes d'ici la fin de 2013, et ce, « à effort constant ». C'est-à-dire que si la Ville augmente son niveau de service, il va sans dire que cela se fera avec des effectifs supplémentaires. Par exemple, pour les années 2012–2014, la Ville de Montréal vient d'adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI) record de 4,4 milliards de dollars. Pour être en mesure de réaliser ce niveau d'investissement, l'Administration devra embaucher du personnel supplémentaire, notamment des ingénieurs. Par conséquent, la Ville, incluant les arrondissements, verra ses effectifs bruts augmenter de 40 postes en 2012, passant de 21 921 années-personnes à 21 961 années-personnes. Par contre, « à effort constant », la variation des effectifs se traduit plutôt par une coupure nette de 310 années-personnes.

Poursuivre l'effort collectif au Fonds de l'eau

La gestion de l'eau est l'une des missions les plus importantes d'une Ville. La responsabilité de la Ville vis-à-vis de cette ressource collective, essentielle à la vie, est prise très au sérieux par l'administration municipale. C'est pourquoi, depuis 2004, la Ville prélève une contribution spéciale dédiée au Fonds de l'eau qui augmente annuellement et qui permet de financer le programme de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées.

Tout récemment, l'Administration a invité la population à participer aux consultations publiques entourant la stratégie de financement de cette richesse collective. Tant en matière de santé, d'optimisation de l'actif et de gestion financière responsable que de responsabilité environnementale, les priorités d'action de la Ville à l'égard de la gestion de l'eau doivent assurer la fiabilité et la pérennité des équipements municipaux pour les générations à venir. Il s'agit là d'un impératif afin d'éviter que la Ville ne se retrouve aux prises avec des obligations financières accumulées qui dépassent ses moyens.

Forte des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, l'administration municipale poursuivra sa stratégie de financement du Fonds de l'eau. Pour 2012, la taxe spéciale dédiée à l'eau augmentera de 0,5 % pour les contribuables montréalais.

Par ailleurs, dans le but d'assurer une plus grande transparence dans le financement des sommes consacrées aux infrastructures de l'eau, la Ville modifiera sa façon de financer le Fonds de l'eau. Jusqu'à maintenant, ce fonds était financé en partie par la taxe spéciale dédiée à l'eau, mais également par les taxes foncières générales, les quotes-parts des villes liées et différentes tarifications. La portion de la contribution à ce fonds qui était financée par les taxes foncières sera dorénavant financée par la taxe dédiée à l'eau. Cette opération, qui est fiscalement neutre puisqu'il s'agit d'un transfert d'une taxe à une autre, fera en sorte qu'en 2012, le contribuable montréalais verra une diminution de ses taxes foncières générales et une augmentation équivalente de sa taxe spéciale dédiée à l'eau. Il pourra désormais constater le montant exact de sa contribution au Fonds de l'eau dans son avis de cotisation.

> Rénover et moderniser les infrastructures de Montréal

Il y a dix ans, les citoyens de la nouvelle ville de Montréal devaient composer avec des infrastructures municipales qui avaient été négligées depuis des décennies et qui se trouvaient dans un état lamentable. En 2001, les investissements réalisés dans les infrastructures se chiffraient à 265 M\$. Au moment du dépôt du PTI 2012-2014, au mois de septembre dernier, l'administration municipale annonçait des investissements annuels moyens dans ses infrastructures de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. Ces investissements sans précédent dans l'actif de la Ville permettront de combler le retard du passé et d'offrir des infrastructures municipales sécuritaires et modernes aux Montréalais.

Se doter d'une main-d'œuvre qualifiée pour continuer à rénover ses infrastructures routières

Depuis 2001, les investissements de la Ville en voirie ont augmenté de plus de 560 %. Pour soutenir un tel chantier, la Ville doit, bien évidemment, pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée. Dans le cadre du budget de fonctionnement de 2012, la Ville consacrera une enveloppe additionnelle de plus de 4,4 M\$ à la voirie, afin de soutenir l'expertise interne requise par les travaux prévus au PTI 2012-2014.

Au total, ce sont plus de 130 M\$ qui seront dédiés aux activités de maintien et d'amélioration de la voirie, incluant 2,5 M\$ au seul chapitre des interventions de réfection mineure des ponts et tunnels. La Ville a augmenté de 70 % le nombre d'inspections de ses structures dans les trois dernières années. Ce programme rigoureux d'inspection lui donne le portrait fidèle de l'état de son actif.

En 2012, l'administration municipale bonifiera son équipe de ponts et tunnels, dont la connaissance approfondie des structures montréalaises est sans égale. Ainsi, six nouveaux postes seront créés. Ingénieurs, agents techniques, dessinateur et contrôleur de coûts sont autant de métiers d'expertise essentiels pour accélérer les inspections et la remise à niveau des structures montréalaises.

Rappelons que le PTI 2012-2014 comporte plus de 1,6 milliard de dollars pour les infrastructures routières, dont 132 M\$ pour les ponts, tunnels et viaducs.

En plus de prendre soin de ses infrastructures vieillissantes, la Ville saisit toutes les occasions de réfection pour stimuler la revitalisation urbaine de son territoire. En effet, lorsque cela est possible, l'Administration fait disparaître ses structures issues d'une autre époque pour réaliser des projets d'aménagement conviviaux et modernes. Les investissements de 30 M\$ pour l'échangeur Pie-IX – Henri-Bourassa et ceux de 69 M\$ pour la phase 1 de l'autoroute Bonaventure en sont de bons exemples.

Soutenir efficacement les investissements dans nos infrastructures d'eau

La gestion de l'eau et l'approvisionnement en eau à près de deux millions d'habitants sont une des principales priorités de l'Administration. La Ville investit près de dix fois plus dans ses infrastructures de l'eau qu'en 2001. Et ce n'est qu'un début. On estime à 8,5 milliards de dollars la somme nécessaire pour les dix prochaines années afin de rattraper le déficit d'entretien du passé. Seulement pour les trois prochaines années, l'Administration a prévu des investissements de près de 1,3 milliard de dollars.

Par conséquent, la Ville doit continuer à développer son expertise interne en matière d'approvisionnement en eau et en gestion durable. Aussi, les sommes prévues au budget de 2012 pour l'eau s'élèvent à plus de 331 M\$, ce qui inclut l'ajout de neuf postes visant à renforcer l'équipe de recherche de fuites en mode préventif. Rappelons que cette expertise, en complément des investissements de la Ville dans la modernisation de ses infrastructures d'eau, a généré, depuis 2005, une réduction de la production de l'eau potable de l'ordre de 11 %.

La Ville entend réduire les fuites d'eau, répertorier la consommation d'eau par secteurs d'activité et améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau potable. Pour ce faire, elle prévoit relancer le projet de mesure de la consommation de l'eau, pour lequel elle ajoutera de la main-d'œuvre dès 2012.

Mentionnons qu'en 2011, la Ville a mis en place des audits de base avec les patrouilles bleues, spécifiquement pour le secteur des bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels de l'île de Montréal (ICI) afin d'aider les entreprises à détecter leurs pertes d'eau et de les orienter vers des systèmes de certification environnementale pour améliorer leur gestion de l'eau.

Enfin, le projet de désinfection des eaux usées, notamment par l'implantation du procédé d'ozonation, profitera d'un effectif additionnel de 14 postes en 2012.

> Afficher un parti pris sans équivoque pour les transports actifs et collectifs

La dernière décennie a vu l'administration municipale redonner aux transports actifs et collectifs ses lettres de noblesse. Il suffit de constater l'ensemble des efforts consacrés à la Société de transport de Montréal (STM), dont la contribution totale est passée de 237 M\$ en 2001 à 395 M\$ en 2012, pour en être convaincu. Ces investissements portent leurs fruits. D'ailleurs, selon l'American Public Transportation Association, Montréal siège au troisième rang du palmarès nord-américain en matière de taux d'utilisation des transports collectifs par habitant, derrière New York et Mexico.

La Ville poursuit sur sa lancée dans le cadre du PTI 2012–2014, lequel prévoit des investissements de 514 M\$ dans les transports collectifs, incluant 105 M\$ dans l'implantation de nouvelles voies réservées aux autobus et aux taxis. De plus, 70 M\$ seront investis dans les transports actifs, dont 30 M\$ dans le développement et la mise aux normes du réseau cyclable et 40 M\$ dans le déploiement de mesures visant à sécuriser les déplacements des piétons.

Investir dans les transports collectifs

L'engagement de l'administration municipale envers les transports collectifs repose sur de multiples raisons : leur accessibilité, leur durée de déplacement optimale, la faiblesse de leurs émissions de gaz qui nuisent à la qualité de vie des Montréalais et leur apport à l'essor économique de la métropole. De plus, ils contribuent à limiter l'achalandage sur le réseau routier et facilitent la fluidité des déplacements pour tous, incluant ceux qui n'utilisent pas le transport en commun.

En 2011, la STM, comme toutes les unités d'affaires de la Ville, a fait des efforts pour optimiser ses activités et limiter ses dépenses, sans toutefois compromettre la qualité de son offre de service actuelle. Rappelons qu'en raison de son efficacité et de son efficience, elle a récemment été nommée « Meilleure société de transport en Amérique du Nord 2010 » par l'American Public Transportation Association.

En 2012, la Ville accordera 395 M\$ à la STM, soit 5 M\$ de plus que son budget redressé de 2011. La contribution de la Ville permettra notamment à la STM d'optimiser son offre de service et d'ajouter des heures de service supplémentaires dans ses réseaux d'autobus, de métro et de transport adapté. La STM poursuivra également la rénovation de ses infrastructures et de ses systèmes, ses projets de réfection comme celui de la station Berri-UQÀM, l'agrandissement et la construction de centres de transport et de carrosserie et son projet d'électrification de son réseau. À cet égard, elle prévoit faire l'acquisition de sept minibus entièrement électriques d'ici la fin 2012 en vue de planifier la transition vers un parc de bus 100 % électriques.

Toujours en 2012, la STM compte augmenter son achalandage de 1,25 % pour se rapprocher de sa cible de 540 millions de déplacements par année d'ici 2020. Au 31 décembre 2011, la STM prévoit atteindre un record de 400 millions de déplacements. Or, pour soutenir cette croissance de l'achalandage, la STM entend poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la fiabilité du métro et de satisfaire à la demande.

Favoriser les transports actifs

Depuis dix ans, l'administration municipale cherche à transformer les habitudes et les comportements en matière de déplacements. Son plan de transport vise d'ailleurs à réduire la dépendance à l'automobile et à instaurer des modes de déplacements actifs comme la marche et le vélo.

Avec BIXI, le système de vélos en libre-service, ainsi que ses 530 km de pistes cyclables, Montréal se démarque désormais par la convivialité et la sécurité de ses infrastructures auprès des cyclistes, et ce, à l'échelle internationale. En effet, grâce à ses infrastructures performantes et malgré les contraintes de son climat nordique, Montréal s'est hissé au huitième rang du palmarès mondial de 2011 des villes de vélo urbain, selon le Copenhagenize Urban Cycling Index.

De 2003 à 2008 seulement, une augmentation de 35 % de vélos sur les cinq voies cyclables du centre de Montréal a été constatée. De plus, les liens cyclables entre Berri et De Maisonneuve sont désormais les plus achalandés d'Amérique du Nord, avec des pointes de 7000 passages par jour.

Outre les 37 projets de développement et de mise à niveau des voies cyclables qui seront réalisés d'ici la fin de 2012 et qui font l'objet d'investissements de l'ordre de 10 M\$, la Ville entend également poursuivre l'aménagement des SAS vélo dans son territoire. En 2012, de nouveaux sites seront déterminés pour aménager ces nouvelles sections de la chaussée qui permettent de faciliter et de sécuriser les virages à gauche des cyclistes, d'un axe cyclable à l'autre.

En 2012, la Ville compte aussi maintenir ses efforts pour soutenir et entretenir son réseau cyclable. De plus, elle prévoit poursuivre la création de quartiers verts comme il en existe déjà plusieurs dans le centre de l'île. Rappelons que ces quartiers verts visent à repenser la densité urbaine en offrant une place de choix aux piétons et aux vélos. Au moyen de multiples gestes comme ceux-ci, la Ville contribue à métamorphoser le visage de Montréal pour assurer la qualité de vie des Montréalais de tous âges.

> Rendre les milieux de vie plus accueillants, plus agréables et plus sécuritaires

Le budget de 2012 de la Ville de Montréal est un budget centré sur ses missions de base. Rien n'est plus fondamental pour une administration municipale que d'offrir à ses citoyens des milieux de vie accueillants, agréables et sécuritaires. L'administration municipale travaille avec ténacité depuis le début du millénaire à offrir à ses citoyens un environnement sécuritaire, des quartiers vivants et propres, une quantité exceptionnelle de parcs et espaces verts ainsi qu'une offre culturelle riche et diversifiée.

Assurer la sécurité des Montréalais

En 2012, l'administration municipale accordera une hausse de 28 M\$ au Service de police de Montréal (SPVM), portant son enveloppe à 662 M\$, le poste budgétaire le plus important de la Ville de Montréal. Ce n'est pas par hasard si Montréal figure parmi les cinq villes les plus sécuritaires du monde. Une telle hausse budgétaire permettra de porter l'effectif à près de 4 300 policiers. Ce faisant, la Ville veut maintenir la même qualité de prestation de service en sécurité publique, notamment en ce qui a trait au temps de réponse aux appels et aux efforts consentis pour une circulation fluide.

Depuis les dix dernières années, la criminalité a chuté de 25 % à Montréal, ce qui constitue une amélioration remarquable comparativement aux autres villes canadiennes. Les crimes contre la personne ont diminué de 22 %, un progrès qui accorde à Montréal le quatrième plus bas taux parmi les 26 plus grandes villes d'Amérique du Nord. Par ailleurs, le nombre de délits en 2010 affiche un taux de 10 % inférieur à la moyenne des cinq années précédentes.

En matière de sécurité incendie, l'administration municipale accordera une enveloppe budgétaire de 329 M\$ au Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), en hausse de 14 M\$ comparativement au budget de 2011.

En 2012, le SSIM entamera sa quatrième et avant-dernière année d'implantation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Il s'agit là d'un outil de gestion et de mesure de risques d'incendie qui est essentiel. Il permet à la fois d'orienter les élus dans leur prise de décision et d'aider les 2 400 pompiers dans la planification de leurs opérations, tant en matière de prévention que d'intervention.

L'implantation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et du programme de premiers répondants n'est cependant pas sans incidence sur l'équipement et le niveau d'effectif requis pour répondre aux exigences de ces programmes. La mise en place de programmes de prévention, l'ajout de deux casernes et d'un centre de formation, l'achat de huit véhicules d'intervention et l'usure de l'équipement en raison de la hausse des interventions expliquent les besoins budgétaires additionnels du SSIM en 2012.

Mentionnons, par ailleurs, que la Ville de Montréal est lauréate du Prix 2011 d'ingénierie en sécurité routière. Ce prix lui a été décerné par l'Association des transports du Canada pour l'implantation de son projet de réduction de la limite de vitesse de 40 km/h dans les rues locales de son territoire. Cette opération a bénéficié d'un montant de 1,7 M\$.

Maintenir la qualité des services aux citoyens et rendre ces services encore plus accueillants et accessibles

Les Montréalais profitent d'un vaste éventail de services et d'activités culturelles, récréatives et sportives de qualité. En 2012, plus de 466 M\$ seront consacrés à offrir des activités aux citoyens de tous les âges, dans les multiples centres sportifs, communautaires, culturels et de loisirs ainsi que dans les parcs et les terrains de jeux de la Ville. Ce budget est en hausse de 7 M\$ par rapport à 2011. La diversité, la richesse et la qualité des activités qui sont offertes au public ainsi que l'accessibilité à des équipements municipaux accueillants et bien entretenus sont au cœur de ce qui fait de Montréal un lieu réputé pour sa qualité de vie.

Les bibliothèques sont un des piliers de cette offre municipale. Premières portes d'entrée de la culture, et gratuites de surcroît, les bibliothèques de la Ville de Montréal ont pris le virage numérique en 2011. En naviguant sur le portail du réseau des bibliothèques de Montréal, les abonnés peuvent désormais avoir accès à un répertoire d'enregistrements musicaux qui comporte près de 700 000 pièces de musique en tout genre. Un projet de prêt de tablettes de lecture de livres numériques a également été mis sur pied dans une dizaine de bibliothèques afin d'évaluer l'intérêt des abonnés à ce type de support. De plus, de nouvelles ressources en ligne proposent des cours d'informatique gratuits aux usagers qui souhaitent actualiser leurs connaissances en la matière.

Toujours en 2011, la Ville a harmonisé son réseau et regroupé les collections de ses 43 bibliothèques. Avec une seule carte d'abonné, chaque Montréalais peut maintenant avoir accès à plus de quatre millions de documents gratuits et disponibles pour réservation au sein du catalogue virtuel Nelligan. Toutes ces initiatives démontrent que la Ville répond aux attentes des citoyens en s'adaptant à leurs nouvelles habitudes.

En 2012, la Ville bonifie son offre de service dans les bibliothèques afin de répondre à la demande. Une somme additionnelle de 1,6 M\$ permettra l'ajout de ressources et la prolongation des heures d'ouverture dans plusieurs bibliothèques.

Rappelons que dans le cadre du PTI 2012-2014, 65 M\$ seront utilisés pour rénover, agrandir ou construire des bibliothèques, 50 M\$ seront investis dans la rénovation et la mise aux normes des arénas, près de 45 M\$ seront consacrés à la construction d'un complexe sportif à Saint-Laurent et près de 28 M\$ serviront à la construction d'un centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel. Par ailleurs, 152 M\$ sont dédiés la réhabilitation de parcs d'arrondissement et de parcs-nature.

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Ville met en place de nombreuses mesures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité de vie des plus démunis, faciliter leur accès aux services de santé et aux services sociaux et favoriser leur réinsertion sociale.

En privilégiant le travail en partenariat, la Ville consacrera, en 2012, 61 M\$ dans le déploiement d'interventions destinées à venir en aide aux personnes moins nanties. Cette somme permettra notamment de soutenir de nombreux organismes qui œuvrent directement auprès des individus en situation d'itinérance. Elle servira aussi à soutenir des projets de sécurité alimentaire, à intervenir en matière de sécurité publique et de gestion des espaces publics et à aider au développement de logements pour personnes vulnérables.

Précisons que la construction ou la rénovation de logements sociaux et communautaires est un des moyens clés pour assurer de bonnes conditions de vie à l'ensemble des Montréalais. Ainsi, plus de 21 M\$ de cette enveloppe globale seront consacrés à des programmes de subventions visant à faciliter l'accès à un logement adéquat et abordable aux ménages susceptibles de se trouver dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Protéger et embellir l'environnement

Les efforts de la Ville visant à bonifier la propreté de son territoire et à assurer la fluidité de son réseau routier lors d'une tempête de neige contribuent à rendre le domaine public plus attrayant, agréable et sécuritaire. En 2012, la Ville consacrera 160 M\$ aux activités de propreté et de déneigement.

Par ailleurs, un budget de fonctionnement de 180 M\$ sera consacré à la gestion des matières résiduelles en 2012. Ce montant s'ajoute au 25 M\$ qui seront investis dans la construction de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles dans le cadre du PTI 2012-2014. Rappelons qu'au seul chapitre des infrastructures requises dans le plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2010-2014, 144,6 M\$ seront nécessaires dans les dix prochaines années.

L'ouverture récente du septième écocentre de Montréal dans l'arrondissement de LaSalle représente une offre de service bonifiée pour les résidants de l'ouest de Montréal. Ce nouveau bâtiment, qui a reçu la certification LEED niveau Or, permettra d'augmenter les 85 000 tonnes de matières résiduelles que les Montréalais ont apportées aux six autres écocentres en 2010. De ce volume, près de 71 % ont pu être recyclées, réemployées ou valorisées et, ainsi, être détournées de l'enfouissement.

Rappelons qu'en 2011, la Ville, lauréate au prix Phénix de l'environnement 2010 dans la catégorie « Consommation responsable », a distribué plus de 230 000 bacs roulants sur l'ensemble de son territoire. Grâce à ces outils de collecte qui sont munis d'un couvercle, les familles montréalaises peuvent recycler plus facilement et en plus grande quantité, tout en profitant de la propreté accrue de leur quartier.

Par ailleurs, une consultation publique d'envergure est en cours à Montréal concernant l'implantation de quatre futurs centres de traitement de matières organiques. La Ville se veut à l'écoute des citoyens. C'est pourquoi elle met en place les outils nécessaires pour recevoir l'avis de la population et, ainsi, intégrer les centres dans chacun de leur milieu en fonction des attentes des Montréalais.

> Affirmer le leadership de Montréal comme métropole

Lors du dépôt du PTI 2012–2014, l'administration municipale a annoncé des investissements de quelque 404 M\$ dans de grands projets porteurs de richesse. À cela s'ajoutent les multiples actions que déployera la Ville dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement économique 2011–2017 qui vise à hisser Montréal parmi les métropoles affichant le meilleur niveau de vie et la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord d'ici 2025.

Montréal prospère assurément. Jamais le ciel de la métropole n'a compté autant de grues depuis l'époque des Jeux olympiques. En conjuguant talents et créativité, collaborations et innovation, effervescence culturelle et proximité, la Ville affirme son leadership en tant que métropole.

Stimuler le développement économique de Montréal

La Ville améliore constamment son offre de service aux entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs qui font affaire avec elle. Par l'entremise de programmes, de services-conseils et de subventions, elle appuie le développement de secteurs économiques porteurs, soutient l'entrepreneuriat et stimule l'innovation sur son territoire.

De plus, elle déploie les efforts nécessaires pour maintenir le dynamisme des zones de commerce et d'emplois de son territoire, incluant ses parcs industriels et technologiques. Le plan d'action de l'Est, par exemple, fait partie des plans d'action spécifiques de la nouvelle stratégie de développement économique de la Ville.

Celui-ci prend son assise sur six projets mobilisateurs répartis sur tout le territoire, c'est-à-dire le développement du projet *Espace pour la vie*, dans le pôle Maisonneuve, le développement de la Cité portuaire, la création du carrefour Henri-Bourassa – Pie-IX à Montréal-Nord, l'aménagement du secteur L'Assomption, le développement des pourtours de la future gare Saint-Léonard, incluant la conversion du parc industriel de ce secteur, ainsi que la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Pour soutenir la relance de l'Est, la Ville investira, d'ici 2017, 550 M\$ en infrastructures, en aménagement et en soutien au développement, ce qui comprend un montant annuel de 1 M\$ dans le nouveau fonds de développement de l'Est (PR@M-Est).

Le volet industrie du programme *Réussir@montréal* (PR@M-Industrie) sera, en 2012, également élargi et bonifié de 7 M\$, pour atteindre 16 M\$, afin de soutenir la vitalité industrielle montréalaise, en encourageant les travaux de construction, d'agrandissement ou de conversion de bâtiments industriels. Par la bonification de ce programme, la Ville renforce les multiples sphères d'activité économique qui font de Montréal une destination d'affaires où l'on investit et réussit.

Appuyer les créateurs et valoriser le patrimoine

Montréal est mondialement reconnu comme ville de mode et grand centre de production en Amérique du Nord, avec Los Angeles et New York. À titre de métropole, la Ville s'emploie à capitaliser sur ses atouts de savoir et de créativité et à favoriser le rayonnement international de ses créateurs de mode et de ses fournisseurs, dont l'industrie contribue à 72 % du PIB de l'industrie du vêtement au Québec.

C'est pourquoi, depuis sa création en 2009, le Bureau de la mode collabore activement avec les principaux acteurs de cette industrie pour mobiliser le milieu autour d'une stratégie axée sur une identité forte et distinctive du marché montréalais et d'actions génératrices de retombées positives.

Outre les montants inscrits au PTI 2012-2014 pour la revitalisation du secteur de L'Acadie-Chabanel, la Ville finance plusieurs événements d'envergure, notamment la Semaine de mode de Montréal et le Festival Mode & Design. Elle finance également d'autres projets structurants comme la mise en place d'un programme d'accompagnement pour les médias étrangers, des missions étrangères et des outils interactifs – par exemple, modemontreal.tv qui intègre une cartographie des lieux de création et de diffusion de la mode locale. En 2012, la Ville maintient son soutien à cette industrie locale qui compte 75 % des emplois du secteur québécois du vêtement.

Le Conseil des arts de Montréal, pour sa part, recevra une somme additionnelle de 500 000 \$, portant la contribution totale de la Ville en 2012 à près 12 M\$. Cette instance déploie des actions de concertation et de développement visant à soutenir et à reconnaître l'excellence artistique de la métropole. Elle apporte aussi un appui financier inestimable au milieu culturel et encourage la relève et la diversité. Rappelons que le Conseil contribue au financement et au rayonnement de plus de 300 organismes culturels qui font de notre métropole un lieu vivant et créatif.

Outre les investissements prévus pour protéger la richesse de son patrimoine, incluant 39 M\$ pour des travaux d'aménagement prévus au PTI 2012-2014, la Ville entend également maintenir sa contribution de 500 000 \$ au Conseil du patrimoine de Montréal, une instance consultative et un acteur précieux dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel montréalais.

Par ailleurs, le seul grand musée en archéologie du Québec et du Canada, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, recevra une somme additionnelle de 250 000 \$, portant la contribution de la Ville à près de 5 M\$ en 2012. Ce montant servira notamment à financer le réaménagement de la Maison-des-Marins en un lieu phare d'éducation pour les jeunes et le grand public.

Le bureau du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal s'activera afin de préparer le terrain pour la tenue de cet événement historique et de renforcer, par le fait même, la position de la métropole comme destination de choix. Déjà, une large consultation a récemment été menée par l'Office de consultation publique auprès de 700 personnes, afin de recenser les meilleures idées autour desquelles pourra se décliner une programmation des festivités à l'image des Montréalais.

Enfin, l'Espace pour la vie, qui comprend le célèbre Biodôme de Montréal, le Jardin botanique et l'Insectarium, a entamé en 2011 la construction du futur Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal. En 2012, plus de 31 M\$ seront investis dans la construction de ce planétarium dans le cadre du PTI 2012-2014, dont l'ouverture est prévue en 2013. Pour soutenir son offre de service, un budget de fonctionnement de près de 18 M\$ sera accordé à ce complexe muséal qui deviendra bientôt la première place mondiale consacrée à l'humain et à la nature.

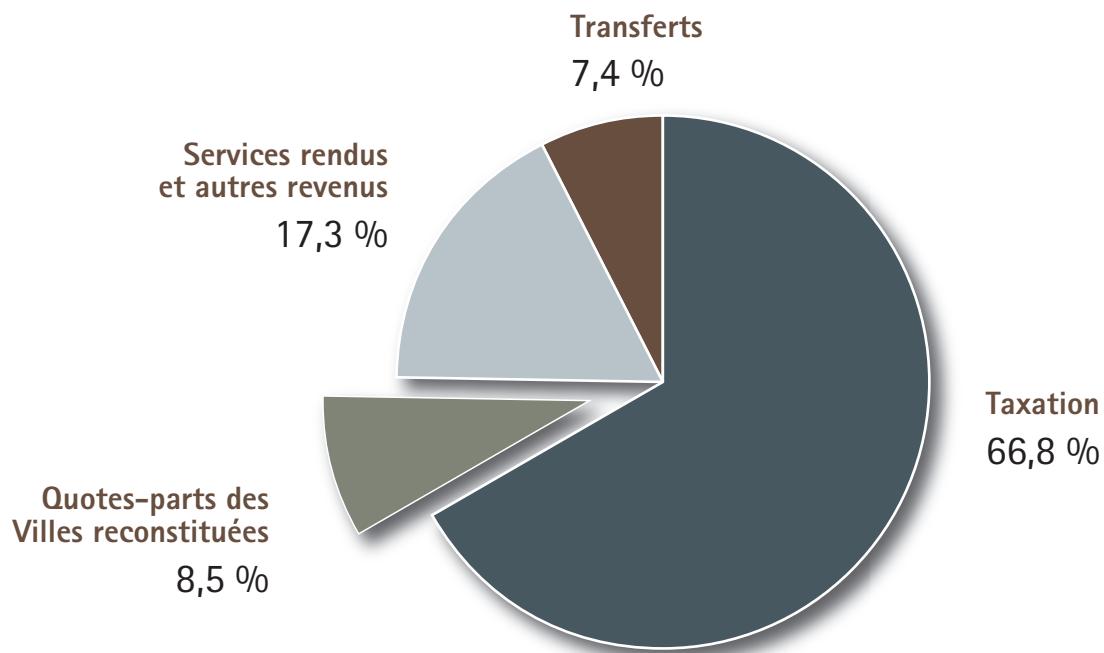
> D'où proviennent les revenus de la Ville?

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent principalement des taxes foncières qui s'élèvent à un peu plus de 3 G\$ en 2012 et constituent les deux tiers des revenus totaux de la Ville de Montréal.

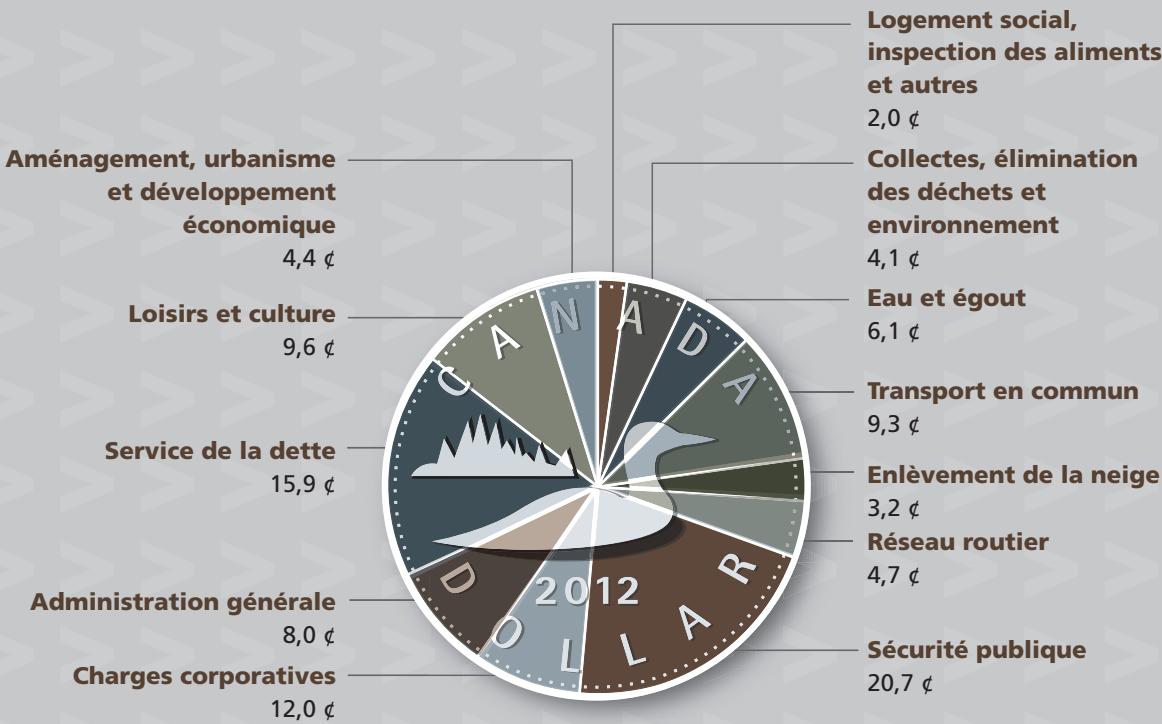
Les revenus provenant de services rendus et autres revenus, pour leur part, totalisent 801,3 M\$ et représentent 17,3 % des revenus totaux de la Ville pour 2012, alors que les revenus provenant des transferts, c'est-à-dire de subventions reçues des gouvernements et d'autres organismes, sont de 344,2 M\$ ou 7,4 % de la totalité des revenus de la Ville de Montréal pour 2012.

Enfin, rappelons qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c.19) les dépenses qui relèvent des compétences d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées au budget d'agglomération par l'ensemble des villes liées. Les charges d'agglomération exigées des villes reconstituées se chiffrent à 393,3 M\$, soit 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal.

L'ensemble de ces revenus est destiné au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville et à celles d'agglomération. Rappelons que c'est la Ville de Montréal, en tant que ville centre, qui a la responsabilité de gérer les opérations financières associées aux compétences d'agglomération, et ce, au bénéfice de l'ensemble des villes liées.



> Toutes vos taxes comptent



Sécurité publique	20,7¢
Police	13,4¢
Sécurité incendie	6,9¢
Sécurité civile et autres	0,4¢

Loisirs et culture	9,6¢
Piscines, parcs et terrains de jeux	3,4¢
Centres communautaires	1,7¢
Bibliothèques	1,5¢
Patrimoine, musées et centres d'exposition	1,3¢
Patinoires	0,8¢
Autres	0,9¢

Charges corporatives	12,0¢
Régimes de retraite	7,6¢
Dépenses contingentes, équité salariale et autres	4,4¢
Greffé et évaluation foncière	0,8¢

Administration générale	8,0¢
Conseil municipal	1,0¢
Application de la loi	1,2¢
Gestion financière	4,1¢
Gestion des ressources humaines	0,9¢

> Les points saillants de la fiscalité en 2012

Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont visés par une augmentation moyenne de 2,5 % de leurs charges fiscales générales.

Une contribution additionnelle, représentant 0,5 % des charges fiscales, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, est prélevée au moyen d'une taxe spéciale afin de financer le Fonds de l'eau. Par ailleurs, l'ensemble des revenus reliés à l'eau est consolidé afin que le contribuable puisse aisément distinguer la portion de ses charges fiscales consacrée aux activités reliées à l'eau.

Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, les différents tarifs visant les immeubles résidentiels sont réduits dans plusieurs des arrondissements où ils sont prélevés.

Ces mesures n'entraînent globalement aucune augmentation de charges fiscales.

Neuf arrondissements, soit Anjou, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest et Verdun, augmentent le niveau de leur taxe relative aux services ou en créent une nouvelle.

Le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, notamment en raison de l'évolution de la valeur foncière de la propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Le droit sur les mutations immobilières appliqué sur la tranche de valeurs excédant 1 M\$ passe de 2,0 % à 2,5 %.

Variation des charges fiscales globales entre 2011 et 2012, par arrondissements

Immeubles résidentiels et non résidentiels

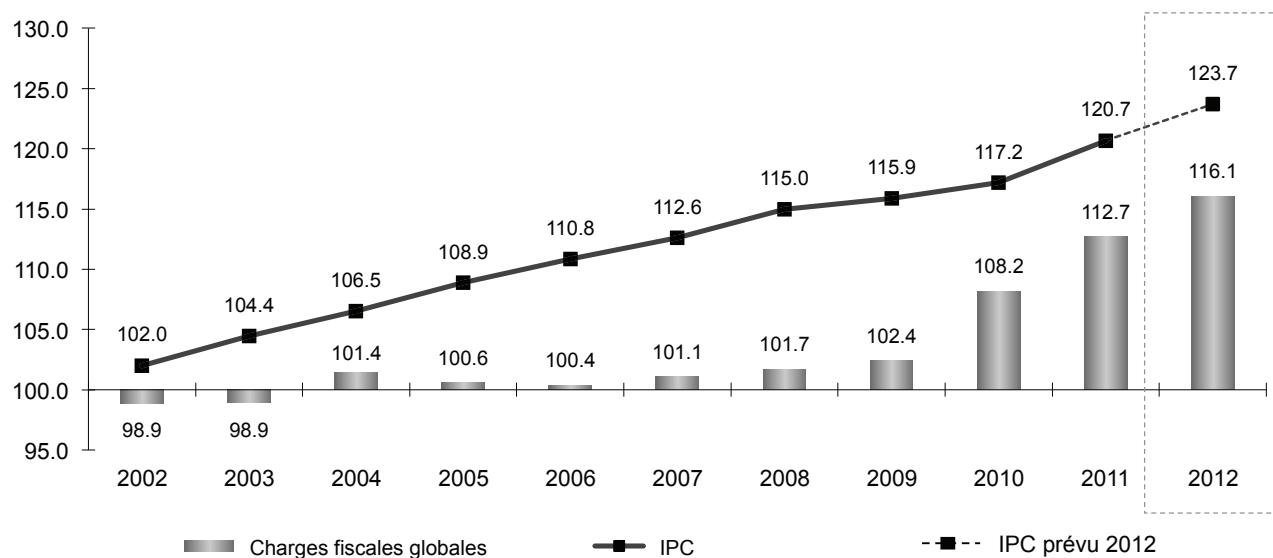
Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales ¹	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	2.30 %	0.50 %		2.80 %	2.51 %	0.46 %		2.97 %
Anjou	2.45 %	0.46 %	2.52 %	5.43 %	2.11 %	0.52 %	0.66 %	3.29 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	2.00 %	0.50 %		2.50 %	1.50 %	0.37 %		1.87 %
Lachine	3.23 %	0.46 %	1.00 %	4.69 %	3.01 %	0.57 %	0.25 %	3.83 %
LaSalle	2.41 %	0.49 %	0.46 %	3.36 %	2.54 %	0.51 %	0.11 %	3.16 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0.57 %	0.44 %		1.01 %	0.84 %	0.34 %		1.18 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3.22 %	0.50 %		3.72 %	2.08 %	0.50 %		2.58 %
Montréal-Nord	2.24 %	0.45 %	0.46 %	3.15 %	3.29 %	0.50 %	0.12 %	3.91 %
Outremont	4.02 %	0.54 %		4.56 %	3.13 %	0.37 %		3.50 %
Pierrefonds-Roxboro	1.92 %	0.48 %	0.16 %	2.56 %	4.05 %	0.48 %	0.03 %	4.56 %
Plateau-Mont-Royal	5.14 %	0.52 %		5.66 %	6.08 %	0.50 %		6.58 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2.13 %	0.48 %		2.61 %	2.95 %	0.49 %		3.44 %
Rosemont—La Petite-Patrie	3.88 %	0.50 %		4.38 %	3.72 %	0.44 %		4.16 %
Saint-Laurent	(0.42 %)	0.49 %	2.01 %	2.08 %	(0.17 %)	0.53 %	0.50 %	0.86 %
Saint-Léonard	0.59 %	0.50 %	0.60 %	1.69 %	2.25 %	0.55 %	0.15 %	2.95 %
Sud-Ouest	4.29 %	0.49 %	0.10 %	4.88 %	4.49 %	0.51 %	0.02 %	5.02 %
Verdun	1.23 %	0.49 %	0.41 %	2.13 %	4.15 %	0.48 %	0.10 %	4.73 %
Ville-Marie	1.63 %	0.51 %		2.14 %	2.54 %	0.51 %		3.05 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3.30 %	0.50 %		3.80 %	3.70 %	0.50 %		4.20 %
VILLE DE MONTRÉAL	2.50 %	0.50 %			2.50 %	0.50 %		

¹ Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations de la taxe relative à l'eau et des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : Compilation actualisée au 15 septembre 2011 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2011 et de 2012.

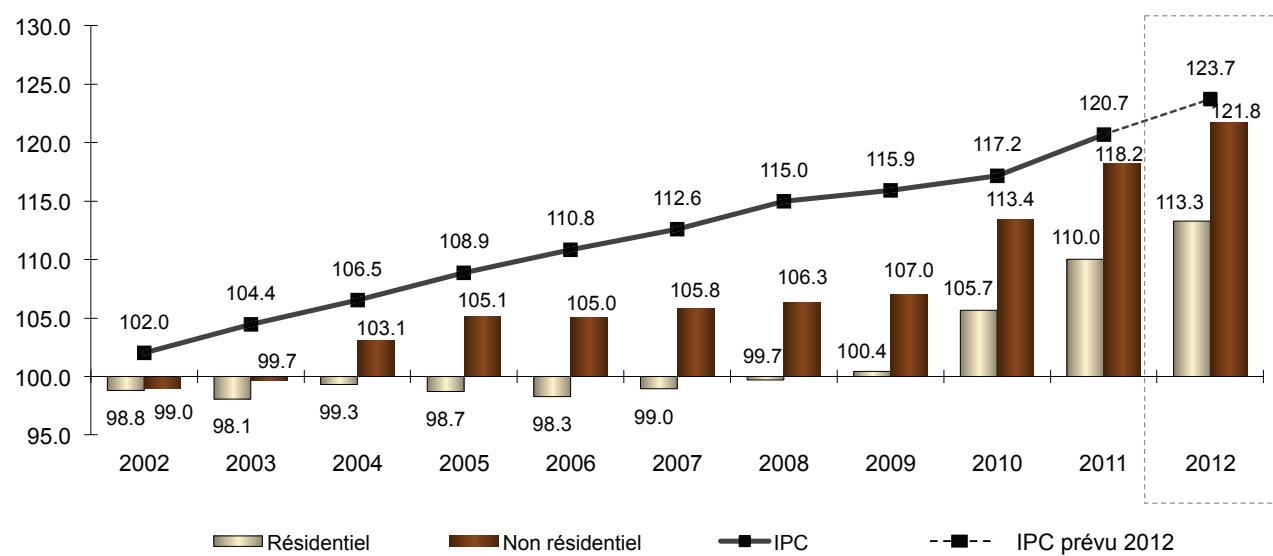
Évolution des indices des charges fiscales globales¹ et des prix à la consommation² entre 2002 et 2012

Indice (2001 = 100)



Évolution des indices des charges fiscales globales¹ et des prix à la consommation² par catégories d'immeubles, entre 2002 et 2012

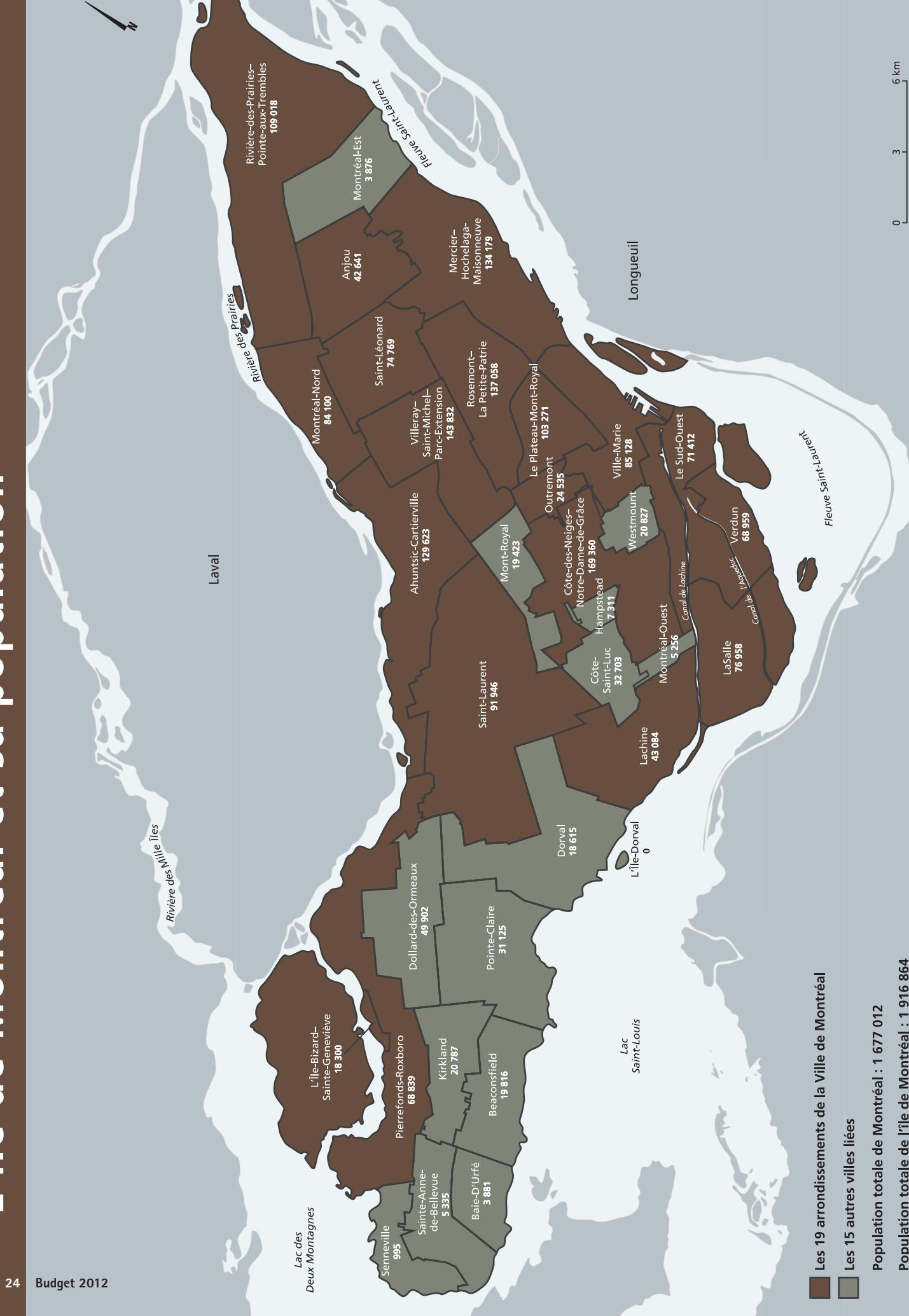
Indice (2001 = 100)



¹ L'indice des charges fiscales globales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement relatives aux investissements et des taxes relatives à l'eau et à la voirie. Il exclut les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

² Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.

L'île de Montréal et sa population





ville.montreal.qc.ca